

ACTIVITÉ DE LA COMMISSION FINLANDAISE DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE.

Rapport de M. A. LANGFORS, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Helsinki.

La Commission Finlandaise de Coopération Intellectuelle a été constituée à la suite de l'invitation adressée par l'Institut de Coopération Intellectuelle de Paris, peu après sa fondation, à l'Académie des Sciences et Lettres et à la Société des Sciences de Finlande. Déférant à diverses suggestions, elle s'est par la suite complétée, de sorte qu'elle représente aujourd'hui, outre les deux collaborations déjà nommées, l'Académie des Beaux-Arts, l'Union des travailleurs intellectuels, la Société d'instruction populaire et l'Association des professeurs de l'enseignement secondaire. En plus, elle compte actuellement dans son sein un spécialiste des questions pédagogiques, un autre qui connaît particulièrement bien l'organisation des bibliothèques, et elle a comme secrétaire le chef du Bureau de la Société des Nations au Ministère des Affaires Étrangères. Elle réunit donc des compétences aptes à apporter une collaboration efficace à l'œuvre commune.

L'activité de la Commission Finlandaise a consisté essentiellement, mais non pas exclusivement, en ceci qu'elle a fait de son mieux pour donner suite aux diverses enquêtes émanant de la Commission Internationale de Genève et de l'Institut de Coopération Intellectuelle de Paris, enquêtes qui ont déjà donné des résultats. Je me borne à signaler celle qui a trait aux loisirs ouvriers, qui a fait connaître l'extension extraordinaire prise par les théâtres populaires en Finlande, une autre sur la fréquentation des bibliothèques et des écoles du soir, une autre encore sur la musique populaire.

Actuellement elle suit avec un intérêt particulier les progrès qui se font dans la révision des manuels scolaires, sur laquelle un rapport spécial donne des renseignements plus précis. Il est bien entendu qu'étant donné son caractère même et les crédits très restreints dont elle dispose, la Commission Finlandaise n'a pu prendre une part directe et immédiate à l'étude de toutes ces questions. Son rôle s'est borné surtout à faire des suggestions et à correspondre non seulement avec les autorités du pays et les diverses associations nationales qui poursuivent des buts similaires, en particulier l'Union des travailleurs intellectuels et la société Pro Jure Nationum, mais aussi avec les commissions étrangères. Elle s'est fait représenter dernièrement, sur l'invitation de la Commission Internationale, à la réunion de Genève, en juillet 1936, et à la conférence des Commissions de Coopération Intellectuelle de la Finlande, de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie, convoquée par cette dernière à Kaunas en 1935.

Il faut encore ajouter que la Commission Finlandaise a, par la radiodiffusion et par des articles de presse, cherché à faire connaître les buts qu'elle se propose et les résultats déjà acquis.